

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE :

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le directeur des communications de la FCA, Marty Logan, à Kathmandou, par téléphone au +977 98614 86104, loganm@fctc.org

Les Parties qui luttent contre l'épidémie mondiale de tabagisme définissent la marche à suivre pour sauver davantage de vies et rendre cette action permanente

NEW DELHI, 12 novembre 2016 – Les Parties au traité mondial de lutte antitabac connaissent à présent la marche à suivre en vue d'une mise en œuvre plus rapide, à l'échelle nationale, de mesures permettant de sauver des vies, dans le cadre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, malgré des résultats mitigés à l'issue de six jours de négociation.

La Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) se réunit tous les deux ans. Connue sous le nom de COP7, la réunion de cette semaine rassemblait 180 Parties à la CCLAT, représentant près de 90 pour cent de la population mondiale.

Vendredi en fin de journée, ils ont adopté une décision visant à élaborer un cadre stratégique pour la CCLAT comprenant notamment la recherche de moyens permettant d'attirer davantage de ressources aux fins du traité et à réviser l'indispensable examen des progrès accomplis par les Parties en vue de répondre à leurs besoins en ressources et en assistance technique.

Un groupe d'experts avait recommandé de créer un « comité d'examen de la mise en œuvre » pour identifier les difficultés auxquelles sont confrontées les Parties lorsqu'elles tentent de mettre en place les mesures de la CCLAT et proposer les moyens permettant de surmonter ces obstacles. Ces difficultés peuvent inclure le défaut de volonté politique, d'assistance technique et d'argent ainsi que l'ingérence de l'industrie du tabac.

« Si la COP n'a pas adopté le comité d'examen ainsi proposé, la proposition a néanmoins été acceptée et pourrait bien conduire à une stratégie qui suscitera un soutien plus large à la mise en œuvre de la CCLAT, » a déclaré Francis Thompson, le Directeur général de la FCA.

« Lorsque la COP aura décidé d'une stratégie globale, il sera plus simple d'y organiser des débats, de répondre aux besoins urgents des Parties en termes d'assistance technique et d'atteindre la cible ambitieuse d'une réduction de 30 pour cent de la consommation de tabac décidée lors de la COP6. »

L'Organisation mondiale de la Santé a qualifié les mesures de la CCLAT de « meilleures options » dans la lutte contre le groupe de maladies connues sous l'appellation de MNT, qui comprennent notamment les cancers, les pathologies cardiovasculaires et pulmonaires et le diabète. Les MNT représentent près des 2/3 des décès dans le monde aujourd'hui et l'on estime qu'elles coûteront 30 milliards de dollars US à l'économie mondiale, à l'horizon 2031.

En 2015, les États membres des Nations Unies ont fait figurer dans les Objectifs de développement durable - le plan détaillé mis à jour du développement mondial - la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la Convention. Lors de la COP7, le Royaume-Uni a annoncé un fonds de développement de 18 millions de dollars US au profit de la mise en œuvre de la CCLAT, signe que la communauté internationale commence à comprendre l'intérêt du traité dans la lutte contre les MNT.



La COP7 a également progressé sur les questions du tabac et des droits de l'homme, et sur la santé des producteurs de tabac, acceptant de modifier le nom des versements des Parties à la Convention en Contributions évaluées plutôt que Contributions volontaires évaluées, dans le but de mieux prévoir les financements.

Cependant, les Parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur des mesures visant à lutter contre l'ingérence croissante de l'industrie du tabac. Cette ingérence semble s'être invitée dans les débats de la COP7 au cours desquels certaines Parties ont, à plusieurs reprises, fait de l'obstruction en s'efforçant de vider de leur substance les précédentes décisions de la COP, voire en remettant en question les principes du traité.

Les différences affichées quant aux moyens de contrer l'ingérence de l'industrie ont également empêché l'adoption d'une décision forte sur le Protocole de la CCLAT en matière de lutte contre le commerce illicite, ou ITP, qui devrait entrer en vigueur avant la prochaine session de la COP prévue en 2018 à Genève.

Un rapport sur les résultats de la COP7 sera notamment présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé (l'organe directeur de l'OMS) en mai 2017, pour la première fois dans l'histoire de la CCLAT. Ceci afin de renforcer les synergies entre les deux organes.

- FIN

La FCA est un réseau de la société civile regroupant près de 500 organisations dans plus de 100 pays et dont la mission est de renforcer la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) et d'accélérer sa mise en œuvre intégrale dans le monde entier.

**Parmi les mesures de la CCLAT :*

- Prix et mesures fiscales
- Mises en garde illustrées de grande taille sur les paquets
- Espaces publics 100 % non-fumeurs
- Interdiction du marketing du tabac
- Soutien aux fumeurs qui souhaitent arrêter
- Prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac

Pour toute demande d'information ou d'entrevue, veuillez contacter Marty Logan (loganm@fctc.org ; téléphone +977 98614 86104) ou Binoy Mathew (bmathew@vhai.org ; téléphone +91 9911366272)

www.fctc.org